

MAIRIE
DE
MELAY

49120

Arrondissement de CHOLET

(MAINE-ET-LOIRE)

Téléphone : 02 41 30 63 67

Télécopie : 02 41 30 79 71

Le **dix janvier** de l'année deux mille douze à vingt heures quinze minutes précises, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par courrier du **4 janvier 2012**, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Mme Thérèse COULON, Maire de MELAY.**

Récapitulatif des Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau avec mention de leur présence ou de leur absence et pouvoir éventuel donné.

- Mme Thérèse COULON – Maire	Présente
- M. Alain DENECHERE – 1 ^{er} Adjoint	Présent
- M. Jean CHARRIER – 2 ^{ème} Adjoint	Présent
- M. Jean-Marie CHERBONNIER – 3 ^{ème} Adjoint	présent
- M. Benoît CESBRON – Conseiller	Présent
- M. Benoît GIRARD - Conseiller	Absent et excusé
- M. Michel GASCHET - Conseiller	Présent
- M. Louis-Marie LOISEAU - Conseiller	Présent
- M. Henri COIFFÉ - Conseiller	Présent
- Mme Manuella PRUD'HOMME - Conseillère	Présente
- Melle Emilie BLAIS - Conseillère	Présente
- M. Gérard MALINGE - Conseiller	Présent
- Mme Chantal THOMAS - Conseillère	Absente & excusée
- M. Romuald RORTEAU - Conseiller	Présent
- M. Jean-Pierre BELLOIS - Conseiller	Présent
- Mme Evelyne HUMEAU - Conseillère	Présente
- M. Jean-Paul VIAU - Conseiller	Présent
- M. Roger BILLAUD - Conseiller	Présent
- M. Olivier AIRAULT - Conseiller	Présent

Mme LE MAIRE déclare la séance ouverte, et le Conseil Municipal désigne Mme Emilie BLAIS en qualité de secrétaire de séance.

N.B. : Le compte rendu de cette réunion du **10 janvier 2012** a été publié au tableau d'affichage de la Mairie, le **13 janvier 2012.**

Etude des dossiers courants à l'ordre du jour

- ✚ **Adhésion de la Commune de MELAY à l'Association HORIZON BOCAGE ;**
- ✚ **Programme 2012 d'effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public, Rue du Bois Joly ;**
- ✚ **Transfert de la compétence Eclairage Public de la Chapelle Saint Florent au SIEML et adhésion de la Commune au SIEML pour l'éclairage public ;**
- ✚ **Renouvellement de l'adhésion de la Commune à la SPAA ;**
- ✚ **Construction d'une nouvelle station d'épuration et autorisation de lancement du marché public ;**
- ✚ **Organisation du gardiennage des urnes à l'occasion des élections présidentielles et législatives prévues les dimanches 22 avril – 6 mai – 10 juin et 17 juin 2012 ;**
- ✚ **Rapports des Commissions Municipales ;**
- ✚ **Projet de territoire de la CCRC de CHEMILLÉ - Pour info : marché d'étude sous la forme de la procédure adaptée suivant article 28 du Code des Marchés Publics ;**
- ✚ **Informations diverses :**
 - **Demandeurs d'emploi en Décembre 2011 (Cf état joint) ;**
 - **Récapitulatif des journées-enfants MELAY/COSSÉ organisées par Familles Rurales en 2011 .**
- ✚ **Questions diverses : Licence IV – Recensement de la population au 01/01/2012 par l'INSEE – Tour des Communes à vélo pour la Télévision du Choletais.**
- ✚ **Remarques diverses.**

I – ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION HORIZON BOCAGE :

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'adhésion de la Commune à l'Association « Horizon Bocage » **au coût annuel de 5 €.** Elle indique que ce projet s'inscrit directement dans le cadre du plan de désherbage coordonné par la Communauté de communes de la Région de CHEMILLÉ. L'Association Horizon Bocage a en effet acquis un broyeur à végétaux, qui pourra utilement être utilisé par la Commune pour valoriser les végétaux.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

Article premier -. La Commune de MELAY adhère à l'Association « Horizon Bocage » ;

Article 2 -. Madame le Maire est autorisé à signer le contrat d'adhésion pour l'année 2012.

II – PROGRAMME 2012 D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DU BOIS JOLY (2^{ème} PARTIE) A MELAY :

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 arrêtant le règlement financier applicable en 2012

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 13 décembre 2011 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Article 1 :

La commune de MELAY par délibération du Conseil Municipal en date du 10 janvier 2012 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- + opération d'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public, rue du Bois Joly 2^{ème} partie ;
- + montant de l'opération : 62 480 € HT
- + taux du fonds de concours : 30 %
- + montant du fonds de concours à verser au SIEML : 18 744 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3 :

Le Maire de la commune de MELAY
Le Comptable de la commune de MELAY
Le Président du SIEML,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

III – TRANSFERT DE LA COMPETENCE "ECLAIRAGE PUBLIC" DE LA CHAPELLE ST FLORENT AU SIEML ET ADHESION DE LA COMMUNE AU SIEML POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat,

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la commune de La Chapelle Saint Florent du 8 novembre 2011 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 13 décembre 2011 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de MELAY en date du 10 janvier 2012 :

- DONNE par conséquent UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la commune de La Chapelle Saint Florent au SIEML, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

III BIS – RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE MELAY A LA SPAA (SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX AUTONOME DE M&L) AVEC REGLEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE BASÉE SUR UN FORFAIT PAR HABITANT RÉACTUALISÉ AU 1^{er} JANVIER DE CHAQUE ANNEE :

Sur proposition de Mme Le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au renouvellement annuel de l'adhésion de la Commune à la S.P.A.A. de M&L et au règlement d'un forfait par habitant réactualisé au 1^{er} janvier de chaque année à titre de cotisation annuelle ;

- réserve les fonds nécessaires sur l'article 6558 en dépenses de fonctionnement au Budget Communal ;
- charge Mme Le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

III TER – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION –AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le dossier de construction d'une nouvelle station d'épuration vient d'obtenir les subventions escomptées auprès du Conseil Général de M&L et de l'Agence de l'eau "Loire-Bretagne". En conséquence, Madame Le Maire déclare à l'Assemblée :

- 1) qu'il convient de lancer maintenant le marché public correspondant à la réalisation dudit projet.
- 2) précise en conséquence les points ci-dessous, à savoir :

1. Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Mme Le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce projet, à savoir :

- a. Construction d'une station d'épuration d'une capacité de 1 500 EH ;
 - b. Traitement d'effluents urbains :
 - filière eau : boues activées ;
 - filière boues : lits à macrophytes.
2. **Montant prévisionnel du marché :** Mme Le Maire indique que le coût prévisionnel du projet a été estimé à la somme de 998 930 € HT, soit 1 194 074.44 TTC par l'intermédiaire du B.E. HYDRATEC d'Angers ;
 3. **Procédure envisagée :** Mme Le Maire précise à l'Assemblée que la procédure envisagée relève de la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics) compte tenu du montant prévisionnel du projet ;

L'exposé de Mme Le Maire entendu et après délibération des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire ou son représentant à engager la procédure de passation du marché public à intervenir, à recourir à la procédure adaptée dans le cadre dudit projet dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus ;
- Réserve les crédits nécessaires au budget primitif 2012 du Budget Assainissement de la Commune de MELAY.
- Autorise Mme Le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ce projet et à signer ledit marché.

IV – ORGANISATION DU GARDIENNAGE DES URNES A L'OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DES 22 AVRIL – 6 MAI – 10 JUIN & 17 JUIN 2012 :

Mme Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à s'inscrire dans les différents créneaux horaires proposés à l'occasion des élections citées en objet.

En plus, elle invite les membres du Conseil à prévoir de participer aux différents dépouillement des urnes, ces mêmes jours.

Les membres du Conseil en prennent bonne note.

V – RAPPORTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

1) Commission V.A.U.E. :

M. DENECHERE, 1^{er} Adjoint, communique à l'Assemblée la date d'ouverture du chantier de "Mise en séparatif des Réseaux EU/EP dans la Rue F. SÉCHER par l'Entreprise BOUCHET de VEZINS, à savoir : le lundi 16 janvier 2012. Il précise ensuite à l'Assemblée que des arrêtés de circulation permettront de réglementer la circulation des usagers de la Rue pendant toute la période des travaux.

2) Commission des BATIMENTS :

* Travaux à envisager sur les Bâtiments de la Salle Polyvalente – la M.C.L. et l'Eglise suite aux dégâts occasionnés par la tempête récente ;

* Acquisition et installation d'une machine à laver dans le local technique du personnel communal à l'ancien CAT. Coût global y compris la mise en place : 589.23 € HT selon devis Froid Electricité Choletais de MELAY. Vu pour suite à donner.

* Remplacement d'un moteur sur le mécanisme des cloches par la Sté BODET de Trémentines pour un montant de 1 530 € HT ;

* Travaux dans l'ancien bar pour accueillir les petits loups avec intervention du service technique et d'une entreprise ;

* M.C.L. : Mise en place d'étagères de rangement dans les annexes de la cuisine ;

* Rencontre de l'Association Clair de Lune et de la C^{sion} des Bâtiments pour leur permettre de découvrir les nouvelles installations réalisées dans la nouvelle Maison des Loisirs ;

3) Commission Vie Associative/Sociale/Culture et Information :

- ✚ **Demandeurs d'emploi en décembre 2011 : 46 personnes dont 20 hommes et 26 femmes ;**
- ✚ **Cérémonie des Vœux du Maire du 6 janvier 2012 :** Questionnement des conseillers sur la faible participation des administrés de la Commune ;
- ✚ **Assemblée Générale des Melay de France :** Sans changement au niveau des responsables de l'Association ;
- ✚ **Arbre de Noël des enfants de MELAY dans le théâtre :** Bonne participation (146 enfants) avec un spectacle de qualité.
- ✚ **Récapitulatif des journées-enfants MELAY/COSSÉ pendant toutes les vacances 2011 :** Le bilan a permis de recenser ces journées-enfants par Commune, à savoir :
 - Cossé d'anjou : 98 journées
 - Melay : 348 journées

VI – PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLÉ :

Dans le cadre de ce projet de territoire, la CCRC envisage de lancer un marché d'étude par procédure adaptée . Le Conseil en prend bonne note et retient que ce projet de territoire doit inclure :

- ✚ Une charte de territoire ;
- ✚ Un plan local d'urbanisme intercommunal (PLU i).

VII – QUESTIONS DIVERSES :

* **Interrogation du Conseil au sujet du devenir de la licence IV de débits de boissons appartenant à la Commune.** Affaire à suivre.

* **Recensement fictif de la population par Commune au niveau de la C.C.R.C. :** Au total, l'Insee de Nantes estime la population de la CCRC à 21 284 Habitants au 01/01/2012. Le détail par Commune est joint en annexe 1 au présent procès-verbal.

* **Tour des Communes à vélo pour la télévision du Choletais :** Le Conseil en prend note. La date de ce reportage est prévue le 28 février sur MELAY. Il sera rediffusé sur la chaîne 23 (durée : 13 minutes).

* **Projet de micro-crèche en cours par M. CHOULAK sur la Z.A. des Sources :** Mme Le Maire déclare à l'Assemblée que ce projet vient d'obtenir un avis favorable des services de la P.M.I. Cette structure prévoit 4 emplois. L'ouverture est prévue pour le 1^{er} janvier 2013.

* **Brigade de Gendarmerie de CHEMILLÉ :** Celle-ci est devenue indépendante par rapport à la brigade de BEAUPREAU à compter du 01/01/2012 et elle récupère en plus, la brigade de VEZINS.

VIII – REMARQUES DIVERSES :

* **Mécontentement de certains élus par rapport à la tonte récente du terre de football engazonné en raison des fortes précipitations constatées.** Affaire à suivre.

* **Etat de la route de la Série suite aux récents travaux réalisés par temps de pluie :** Le Conseil en prend conscience. Dès que le temps sera moins humide, la situation de la voie s'améliorera. Souhait de matérialiser l'axe de la route afin d'en améliorer la circulation pour les usagers. Affaire à suivre.

* **Problème des choucas des Tours :** Le dossier resté sans réponse par la FDGDON et la Sous-Préfecture de CHOLET. Affaire à suivre.

**Le Maire,
Thérèse COULON**